



Assemblée générale

Cinquantième session

100^e séance plénière

Samedi 23 décembre 1995, à 11 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Freitas do Amaral (Portugal)

La séance est ouverte à 12 h 10.

Rapports de la Cinquième Commission

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va examiner aujourd'hui les rapports de la Cinquième Commission sur les points inscrits à son ordre du jour.

J'invite le Rapporteur de la Cinquième Commission à présenter les rapports de la Cinquième Commission en une seule intervention.

M. Maddens (Belgique), Rapporteur de la Cinquième Commission : J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à l'Assemblée générale les rapports de la Cinquième Commission sur les points inscrits à son ordre du jour.

On se souviendra que 34 points ont été alloués à la Cinquième Commission pour cette cinquantième session de l'Assemblée générale.

Du 21 septembre au 21 décembre, la Cinquième Commission a tenu 45 sessions formelles. Toutes les négociations sur les différentes questions inscrites à l'ordre du jour ont eu lieu en séances officieuses, sous la présidence — selon la pratique constante de la Commission — de divers collègues, délégués à la Cinquième Commission. J'ai donc le plaisir d'informer l'Assemblée que toutes les résolutions et décisions prises durant cette première partie de la

cinquantième session de l'Assemblée générale ont été adoptées par consensus.

Voici donc un bref rapport sur les travaux de la Cinquième Commission.

Au point 113 de l'ordre du jour, «Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes», le rapport de la Cinquième Commission est contenu dans le document A/50/839. Au paragraphe 6 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption d'un projet de résolution qui a été adopté par la Commission sans l'avoir mis aux voix, après consultations officieuses menées par le Vice-Président tunisien de la Commission.

Pour ce qui concerne le point 114 de l'ordre du jour, «Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies», le rapport de la Cinquième Commission est contenu dans le document A/50/840. Dans ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption de deux projets de décision, A/C.5/50/L.18 et A/C.5/50/L.19, concernant les points et documents y relatifs dont l'examen est renvoyé à la reprise de la cinquantième session, ainsi que le programme de travail biennal de la Cinquième Commission pour 1996-1997 respectivement. Dans ce rapport, la Commission a décidé de recommander également à l'Assemblée générale

de reporter à la reprise de sa cinquantième session l'examen du point 114 de l'ordre du jour. Ce projet de décision a été présenté oralement par le Président de la Commission. Les trois projets de décision ont été adoptés par la Commission sans avoir été mis aux voix.

Au sujet du point 115 «Budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995», le rapport de la Cinquième Commission est contenu dans le document A/50/841, où la Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption de deux projets de décision qui ont été adoptés par la Commission sans avoir été mis aux voix.

En ce qui concerne le point 116 de l'ordre du jour, «Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997», le rapport de la Cinquième Commission est contenu dans le document A/50/842. Étant donné l'heure tardive à laquelle la Cinquième Commission a adopté hier soir ses décisions, on me demande de signaler quelques amendements techniques au document A/C.5/50/L.29. Dans la première partie de ce document, à la page 13, le montant de revenus pour «Staff assessment» se lit comme suit : 384 306 000 dollars. À la page 14, le total pour les «Revenus pour staff assessment» se lit donc 382 679 100 dollars, et à la dernière ligne les «Revenus totaux» se chiffrent à 471 401 700 dollars.

Dans la partie II du document A/C.5/50/L.29, à la page 8, section B, «Revenus», la première ligne indique à nouveau 384 306 000 dollars et le montant total est de 471 401 700 dollars.

Aussi dans la partie II, section C, à la page 9, paragraphe 1, quatrième ligne, cette ligne devrait se lire 24 160 900 dollars. Au paragraphe b), le chiffre est de 1 285 696 850 dollars. Et au paragraphe 2, à la quatrième ligne, le montant total est de 197 885 900 dollars et finalement 192 153 000 dollars.

Le rapport que je viens de mentionner, A/50/842, contient une série de propositions qui ont été adoptées par la Commission sans les avoir mises aux voix. Étant donné l'importance de cette question, je voudrais exprimer l'admiration de tous les délégués pour les coordonnateurs des consultations officieuses sur le budget-programme. Leur patience, leur compétence et leur savoir-faire seront le souvenir le plus agréable de cette session régulière. Sachant que l'un des deux coordonnateurs, M. Sharp, de l'Australie, a quitté hier New York pour assumer d'autres fonctions dans son pays, je voudrais, en mon nom personnel et au nom des collègues de la Commission, demander à la délé-

gation australienne de lui transmettre tous nos remerciements.

En ce qui concerne le point 119, «Plan des conférences», le rapport de la Cinquième Commission est contenu dans le document A/50/837. Dans ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption d'un projet de résolution négocié sous la présidence du collègue allemand mais qui a été adopté par la Commission sans l'avoir mis aux voix.

Traitant du point 120 «Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies», le rapport de la Cinquième Commission est contenu dans le document A/50/843. Au paragraphe 12, la Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption d'un projet de résolution et aux paragraphes 13 et 14 deux projets de décision, tous trois adoptés par la Commission sans avoir été mis aux voix, après les consultations officieuses menées par le délégué de l'Irlande.

En ce qui concerne le point 121, «Régime commun des Nations Unies», le rapport de la Cinquième Commission est contenu dans le document A/50/844. Au paragraphe 7 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption d'un projet de résolution, dont les négociations ont été dirigées par notre collègue néo-zélandais, et adopté par la Commission sans l'avoir mis aux voix.

Au point 123, «Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola», le rapport de la Cinquième Commission est contenu dans le document A/50/845. Au paragraphe 6 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption d'un projet de résolution, qui a été adopté par la Commission sans vote.

En ce qui concerne le point 125, «Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental», le rapport de la Cinquième Commission est contenu dans le document A/50/819. Au paragraphe 6 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale un projet de décision présenté oralement par le Président de la Commission. Ce projet a été adopté par la Commission sans être mis aux voix.

Au sujet du point 126, «Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador», le rapport de la Cinquième Commission est contenu dans le document A/50/818. Au paragraphe 5 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale une décision orale, adoptée par la Commission sans avoir été mise aux voix.

En ce qui concerne le point 131, «Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre», le rapport de la Cinquième Commission est contenu dans le document A/50/827. Au paragraphe 5 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption d'un projet de décision présenté par le Président de la Commission et adopté par la Commission sans avoir été mis aux voix.

Concernant le point 132, «Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie», le rapport de la Cinquième Commission est contenu dans le document A/50/820. Au paragraphe 6 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption d'un projet de décision oral qu'elle a adopté sans l'avoir mis aux voix.

En ce qui concerne le point 137, «Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan», le rapport de la Cinquième Commission est contenu dans le document A/50/828. Au paragraphe 6 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption d'un projet de décision oral qu'elle a adopté sans vote.

S'agissant du point 138 a), «Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies», le rapport de la Cinquième Commission est contenu au document A/50/821 et ses additifs. Ce rapport contient des projets de décision concernant un modèle de budget établi pour les opérations de maintien de la paix, le placement des Palaos au groupe D du barème des opérations de maintien de la paix, l'utilisation du compte d'appui des opérations de maintien de la paix en attendant l'examen approfondi de cette question, qui devrait avoir lieu à la reprise de session du printemps prochain, les amendements nécessaires au règlement financier pour prendre en compte les changements instaurés par la résolution 49/233 et, finalement, le report de la décision introduite par l'Ukraine à la première reprise de session. Ces projets de décision ont été adoptés par la Commission sans avoir été mis aux voix.

En ce qui concerne le point 166, «Admission de l'Organisation mondiale du tourisme en tant que membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies», le rapport de la Cinquième Commission est contenu dans le document A/50/822. Au paragraphe 6 de ce rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale le projet de décision d'admettre l'Organisation mondiale du tourisme à la Caisse commune des pensions du

personnel des Nations Unies. Ce projet de décision a été adopté par la Commission sans l'avoir mis au voix.

Finalement, Monsieur le Président, la Cinquième Commission, à votre demande, a aussi été impliquée dans l'examen par cette Assemblée plénière du point 164 de l'ordre du jour, «Normalisation de la situation de l'Afrique du Sud».

Je ne peux terminer mon intervention sans exprimer la gratitude de tous les membres de la Cinquième Commission pour l'assistance que nous avons reçue du personnel du Secrétariat des Nations Unies et plus particulièrement du Département de l'administration et de la gestion. L'aide du Secrétaire général adjoint et de ses collaborateurs directs ainsi que du Secrétaire de la Commission et de ses collègues nous a permis de terminer nos travaux dans une atmosphère de coopération et de consensus. Nous sommes conscients que les résultats de nos travaux présentent un défi énorme pour le Secrétariat, mais nous sommes confiants que la compétence de nos collègues au Secrétariat constituera une garantie pour le succès de la mise en oeuvre de ces décisions.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Si aucune proposition n'est faite conformément à l'article 66 du règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas examiner les rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote.

Les positions des délégations relatives aux recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées au sein de la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux représentant qu'au paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale a décidé que

«Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en com-

mission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission.»

Je rappelle également aux délégations que, conformément à la décision 34/401, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Cinquième Commission, je voudrais informer les représentants que nous allons suivre la même procédure qu'à la Cinquième Commission.

Point 113 de l'ordre du jour

Rapport financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes : rapport de la Cinquième Commission (A/50/839)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre au voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 50/204 A à D).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a terminé avec l'examen du point 113 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 114 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies : rapport de la Cinquième Commission (A/50/840)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur deux projets de déci-

sion recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 8 de son rapport.

Nous passons d'abord au projet de décision I, intitulé «Suite des travaux consacrés à certains points de l'ordre du jour».

La Cinquième Commission a adopté le projet de décision sans le mettre au voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision I est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous passons maintenant au projet de décision II, intitulé «Programme de travail biennal de la Cinquième Commission pour 1996-1997».

La Cinquième Commission a adopté le projet de décision sans le mettre au voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision II est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 114 de l'ordre du jour.

Point 115 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995 : rapport de la Cinquième Commission (A/50/841)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 4 de son rapport.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution est adopté (résolution 50/205 A et B).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 115 de l'ordre du jour.

Point 119 de l'ordre du jour

Plans des conférences : rapport de la Cinquième Commission (A/50/837)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 8 de son rapport.

Le projet de résolution a été adopté par la Cinquième Commission sans le mettre au voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 50/206 A à F).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a terminé avec l'examen du point 119 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 120 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport de la Cinquième Commission (A/50/843)

Le Président (*Interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 12 de son rapport et sur les deux projets de décision recommandés par la Cinquième Commission aux paragraphes 13 et 14 de son rapport.

Nous passons d'abord au projet de résolution figurant au paragraphe 12 du rapport. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre au voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 50/207).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous passons maintenant aux deux projets de décision.

La Cinquième Commission a adopté le projet de décision I sans le mettre au voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision I est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : La Cinquième Commission a adopté le projet de décision II sans le mettre au voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision II est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 120 de l'ordre du jour.

Point 121 de l'ordre du jour

Régime commun des Nations Unies : rapport de la Cinquième Commission (A/50/844)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution, intitulé «Régime commun des Nations Unies : rapport de la Commission de la fonction publique internationale» sans le mettre au voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 50/208).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 121 de l'ordre du jour.

Point 123 de l'ordre du jour

Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola : rapport de la Cinquième Commission (A/50/845)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre au voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 50/209).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 123 de l'ordre du jour.

Point 128 de l'ordre du jour (*suite*)

Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du quartier général des Forces de paix des Nations Unies : rapport de la Cinquième Commission (Partie II) (A/50/796/Add.1)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 5 de la Partie II de son rapport.

Le projet de décision a été adopté par la Cinquième Commission sans être mis aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 128 de l'ordre du jour.

Point 134 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria : rapport de la Cinquième Commission (A/50/846)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Le projet de résolution a été adopté par la Cinquième Commission sans être mis aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 50/210).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 134 de l'ordre du jour.

Point 135 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda : rapport de la Cinquième Commission (A/50/848)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Le projet de résolution a été adopté par la Cinquième Commission sans être mis aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 50/211).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 135 de l'ordre du jour.

Point 136 de l'ordre du jour

Financement du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 : rapport de la Cinquième Commission (A/50/849)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Le projet de résolution a été adopté par la Cinquième Commission sans être mis aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 50/212).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 136 de l'ordre du jour.

Point 138 de l'ordre du jour (*suite*)

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations

Unies : rapport de la Cinquième Commission (Partie II) (A/50/821/Add.1)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Ukraine pour une motion d'ordre.

M. Goumenny (Ukraine) (*interprétation du russe*) : Notre délégation voudrait attirer l'attention en ce qui concerne le rapport contenu dans le document A/50/851, sur le point suivant : alors que la décision prise lors de la reprise de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale était intitulée :

(L'orateur poursuit en anglais — interprétation)

«Reclassement du Bélarus et de l'Ukraine dans le groupe des États Membres visé au paragraphe 3 c) de la résolution 43/232 de l'Assemblée générale»,

(L'orateur reprend en russe — interprétation)

La question du reclassement du Bélarus a été, comme les Membres le savent, réglée de façon tout à fait satisfaisante. Nous voulons donc demander que les changements pertinents soient apportés au document provisoire A/50/851 au titre figurant à la dernière partie du paragraphe 1, au paragraphe 3 et au projet de décision lui-même, qui figure au paragraphe 6.

Je voudrais également saisir cette occasion pour indiquer que notre délégation considère que ce point n'a pas bénéficié d'une attention suffisante de la part de la Cinquième Commission, lors de la cinquantième session. Si cette question avait été examinée de façon plus complète, il y aurait eu de plus grandes possibilités de discuter de ce problème, et nous aurions pu aboutir à une solution de fond et pas seulement procédurale. Nous espérons que lors de la reprise de la cinquantième session, ce problème sera résolu.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous prendrons note des observations du représentant de l'Ukraine.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 4 de la Partie II de son rapport.

Le projet de décision a été adopté par la Cinquième Commission sans être mis aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

a) Financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : rapports de la Cinquième Commission (A/50/850 et Add.1)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 5 de la Partie I de son rapport (A/50/850).

Le projet de décision a été adopté par la Cinquième Commission sans être mis aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 5 de la Partie II de son rapport (A/50/850/Add.1).

Le projet de décision a été adopté par la Cinquième Commission sans être mis aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

b) Reclassement de l'Ukraine dans ce groupe des États Membres visé à l'alinéa c) du paragraphe 3 de la résolution 43/232 de l'Assemblée générale : rapport de la Cinquième Commission (A/50/851)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Le projet de décision a été adopté par la Cinquième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 138 de l'ordre du jour.

Point 160 de l'ordre du jour

Financement du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 : rapport de la Cinquième Commission (A/50/852)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 50/213).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 160 de l'ordre du jour.

Point 116 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 : rapport de la Cinquième Commission (A/50/842)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les cinq projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Le projet de résolution I est intitulé «Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 50/214).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution II (A à C), intitulé «Budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997» a été adopté par la Cinquième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite également adopter le projet de résolution II?

Le projet de résolution II (A à C) est adopté (résolution 50/215 A à C).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution III, intitulé «Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997» a été adopté par la Cinquième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution III est adopté (résolution 50/216).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution IV est intitulé «Dépenses imprévues et extraordinaires pour l'exercice biennal 1996-1997» et a été adopté par la Cinquième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution IV est adopté (résolution 50/217).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution V, intitulé «Crédit ouvert pour l'exercice biennal 1996-1997» a été adopté par la Cinquième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution V est adopté (résolution 50/218).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent intervenir pour expliquer leur position.

Mme Goicochea (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Nous venons d'adopter le budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997, lequel revêt une importance particulière pour les Nations Unies et pour la communauté internationale en général, car il s'agit indéniablement d'un budget de changement.

C'est un budget de changement car les concepts sont modifiés : ils semblent maintenant être des concepts d'en-

treprise. L'engagement de l'Organisation envers les décisions de ses États Membres est modifié, car maintenant — ne nous y trompons pas — il sera beaucoup plus difficile, sinon impossible, pour les Nations Unies d'être en mesure de réaliser les buts et principes inscrits dans la Charte. De plus, l'essence même du processus budgétaire établi dans la résolution 41/213 est modifié. Les grandes lignes ne semblent plus être des grandes lignes; à la place, on constate une tentative d'imposer un plafond. Les priorités définies par l'Assemblée générale ne sont pas respectées, et des tentatives sont faites pour imposer des priorités différentes en dépit des décisions de cet organe législatif. Dans d'autres instances, il existe une tentative d'éliminer le Comité du programme et de la coordination, dont le renforcement était l'un des éléments du consensus adopté dans la résolution 41/213.

Nous savons tous que ce processus a été mis en place, dans une tentative de répondre aux préoccupations exprimées avant tout par le principal contributeur quant au processus budgétaire, y compris le processus de prise de décisions. On espérait qu'à la suite de l'adoption de la résolution, ce contributeur — qui est également le principal débiteur — honorerait ses obligations financières de manière responsable, intégralement et dans les délais. Ses habitudes de paiement au cours des neuf dernières années, montrent que cette manière de faire s'est perpétuée, s'est renouvelée et a pris d'autres formes qui ont abouti à l'adoption sans vote de cette résolution, à propos de laquelle beaucoup d'entre nous nourrissent de sérieux doutes mais qui, d'abord et avant tout, satisfait le principal contributeur.

Nous avons participé à des négociations viciées dès le début, et dont les effets ne se feront ressentir qu'à moyen et à long terme. Ma délégation se demande s'il s'agit réellement du budget souhaité par ceux d'entre nous qui croient en l'Organisation des Nations Unies, ceux d'entre nous qui, comme ma délégation, sont pleinement et inconditionnellement attachés à ses buts et principes. Pouvons-nous réellement penser que l'esprit qui guida les fondateurs de l'Organisation, il y a 50 ans, est reflété dans ce budget? Selon nous, il ne l'est pas.

Le budget que nous avons adopté répond d'abord et avant tout aux intérêts hégémoniques et politiques du principal contributeur, qui menaçait une fois de plus de paralyser les activités de l'Organisation s'il n'était pas dûment tenu compte de ses propres pressions intérieures. Ma délégation pense que nous devons tous réfléchir en profondeur à ce que nous venons d'accomplir. Cela pourrait être la première d'une série de mesures qui aboutiraient, essentiellement, à la destruction de cette organisation inter-

nationale par excellence et non pas à sa réforme. Dans notre tentative de garantir le fonctionnement des Nations Unies, il se pourrait bien que nous affaiblissions sa nature et que les dommages soient irréparables lorsque nous prendrons conscience de ce que nous avons fait.

L'attachement constant, inconditionnel et sans faille de Cuba à l'égard de l'Organisation des Nations Unies ainsi que la souplesse politique qui nous caractérise, nous ont conduits à nous associer à un consensus peu accrédité mais très applaudi par ceux qui pensent qu'il aidera à améliorer la situation financière de l'Organisation. Espérons que leurs attentes ne seront pas déçues.

La délégation cubaine espérait que le budget adopté permettrait au Secrétariat de mener à bien ses tâches. Mais nous avons réduit considérablement ses ressources, et agissons maintenant en conformité avec les décisions que nous avons prises. Nous attendons cependant avec beaucoup d'intérêt l'étude sur les domaines où des économies pourraient être réalisées, afin de pouvoir prendre dans ce contexte les décisions finales.

De la même manière, un certain nombre de questions demeurent en suspens, telles que les sections 3 et 21. S'agissant de cette dernière, qu'il me soit permis de dire que ma délégation espérait que les négociations auraient pu nous permettre de décider d'un suivi programmatique authentique, effectif et structurel à la Déclaration sur le droit au développement et que nous aurions pu allouer les ressources requises par le Bureau du Haut Commissariat pour les réfugiés.

Ma délégation espère que lorsque la Cinquième Commission reprendra ses travaux, nous serons en mesure d'affronter de façon plus réaliste la situation difficile et désolante vers laquelle nous conduisons l'Organisation des Nations Unies, dont nous venons de célébrer le cinquantième anniversaire mais dont nous pourrions compromettre l'avenir avec des décisions du type de celle que nous venons d'adopter.

M. Hanson (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation se félicite de l'adoption sans vote du budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997. Ma délégation accorde une importance particulière à la prise de décisions par consensus dans les domaines budgétaires, et nous souhaiterions donc vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que vos coordonnateurs, M. Martin Sharp, représentant de l'Australie, et M. Movses Abelian, représentant de l'Arménie, et tous les autres représentants qui ont

participé aux consultations qui ont permis de construire et de forger ce consensus.

Ce budget est un document complexe et très technique. Ma délégation est heureuse de constater les modifications introduites dans la partie IV du texte de la résolution relative au budget, qui établissent un niveau total de dépenses de 2 608 milliards de dollars et prévoient le niveau des économies à réaliser au cours de l'exercice biennal.

Il est également souligné dans de nombreux points du texte, que la productivité des gains et les économies ne doivent pas être réalisées au détriment des programmes et des activités prescrits. Ma délégation partage pleinement cette idée. Nous préconisons depuis longtemps que la recherche d'économies devrait être ciblée sur les activités qui ne sont pas programmées. En d'autres termes, nous voulons réduire les frais généraux qui, selon le Canada, représentent plus de 53 % des dépenses de l'Organisation.

Au cours de nos consultations, nous avons eu l'occasion de discuter en détail du conseil de l'efficacité nouvellement créé par le Secrétaire général dans le plein exercice de son autorité. Nous souhaitons féliciter le Secrétaire général de cette initiative et suggérer que la recherche d'économies prescrites dans la résolution peut être confiée sans problème à ce conseil de l'efficacité.

Ma délégation estime que l'augmentation de l'efficacité devrait être une question prioritaire pour tous les États Membres. Certains programmes ont, de toute évidence, une plus grande importance pour certains États Membres que pour d'autres, mais l'exécution efficace de ces programmes devrait tous nous intéresser au même titre. Un maintien de la paix efficace signifie que la paix est mieux assurée. Un développement efficace assurera plus d'avantages à ceux qui en ont le plus besoin. Une bonne exécution des programmes des droits de l'homme signifie une meilleure protection des droits de l'homme. Une bonne information du public signifie un public mieux informé. Une administration plus efficace signifie des coûts moindres et une exécution plus rapide et efficace des services.

Ma délégation est également préoccupée par une autre question : celle de l'emprunt interne aux comptes spéciaux. Cette pratique outrepassa à présent les intentions des pouvoirs conférés par cette Assemblée en 1958. Ma délégation soutient les modifications proposées par le Royaume-Uni afin de réaliser une plus grande transparence et un contrôle optimal de cette pratique de la part des États Membres.

L'expérience acquise ces derniers jours et ces dernières semaines au cours des consultations amène ma délégation à penser que de nouvelles améliorations sont nécessaires dans le processus budgétaire. Ces améliorations devraient permettre à la Cinquième Commission et à l'Assemblée générale d'orienter leurs actions sur les questions prioritaires relatives aux objectifs, aux mises en oeuvre et aux priorités, et de moins participer au détail de la répartition des ressources, qui a occupé récemment une très grande partie de notre temps.

Nous estimons que les budgets-programmes pour les prochains exercices biennaux doivent être préparés en utilisant une approche de planification stratégique qui définira, entre autres, les objectifs de programmes particuliers et les résultats pour chaque grand programme; chaque objectif déterminera les activités prioritaires afin de parvenir aux résultats escomptés; permettra une souplesse dans la planification et dans la mise en oeuvre afin de pouvoir réaffecter les ressources aux priorités les plus élevées, renforcera le principe de l'obligation redditionnelle au niveau des programmes grâce à l'établissement d'objectifs d'exécution qualitative et quantitative dans les programmes; créera un processus de planification, de surveillance et d'évaluation afin de vérifier continuellement que les ressources sont utilisées efficacement et rationnellement dans la réalisation des objectifs stipulés; et prévoira des dispositions pour faire en sorte que les résultats et l'utilisation des ressources soient signalés à la Cinquième Commission par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pendant tout l'exercice biennal.

Ma délégation doit enfin signaler que s'agissant des préoccupations soulevées au sujet de l'établissement d'un niveau total de dépenses dans ce budget, un niveau de 2 608 milliard de dollars a en effet été établi, et des préoccupations ont été exprimées quant aux contraintes que cela pourrait entraîner sur les programmes et activités prescrits. Et puisque le niveau est inférieur aux montants des dépenses prévues au budget, la réelle limitation ne provient pas du volume des dépenses arrêtées mais du volume des contributions, lorsque ces dépenses sont mises en recouvrement.

Ma délégation a constaté qu'en 1995, un montant total de 1 135 milliards de dollars a été versé par les États Membres au titre du budget ordinaire. Mais au 30 novembre de cette année, 392 millions de dollars, soit 35 % des contributions, étaient toujours en instance. Aucune délégation

tion, au cours de nos consultations sur le budget, n'a jamais proposé de réduire de 35 % les dépenses convenues, mais un grand nombre d'États Membres, y compris le principal contribuant, en imposant unilatéralement des plafonds aux obligations qu'ils avaient volontairement contractées, l'ont en fait réalisé dans le présent exercice biennal.

À ce propos, ma délégation souhaite rappeler le paragraphe 2 de l'article 2 de la Charte :

«Les Membres de l'Organisation, afin d'assurer à tous la jouissance des droits et des avantages résultant de leur qualité de Membre, doivent remplir de bonne foi les obligations qu'ils ont assumées aux termes de la présente Charte.»

M. Gomersall (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation se réjouit d'avoir la possibilité d'expliquer sa position sur la résolution 50/218 relative au Fonds de roulement. Ma délégation s'est associée au consensus afin de pouvoir parvenir à un accord sur le règlement du budget obtenu de haute lutte.

Ma délégation aurait préféré, après coup, comme d'autres, avoir plus de temps pour débattre des importantes questions de principe que nous n'avons pu qu'examiner rapidement lors des débats finals de la nuit dernière. Nous sommes heureux que nous ayons maintenant décidé de revenir sur ces questions dès le début de la reprise de notre session. Mais étant donné la manière dont nos consultations officieuses ont évolué, mon gouvernement souhaiterait fournir certains éclaircissements sur cette résolution relative au Fonds de roulement.

Cette résolution ne donne pas au Secrétaire général un chèque en blanc pour financer les déficits des principaux fournisseurs grâce à des emprunts obligés auprès des comptes d'opérations de maintien de la paix.

Si un accord sur le budget signifiait qu'il serait pleinement financé, cette Organisation se trouverait dans une meilleure position qu'elle ne se trouve actuellement. Malheureusement, parvenir à un accord sur le budget ne garantit pas que les montants seront honorés par tous les États Membres et donc que les programmes au titre du budget ordinaire pourront automatiquement être exécutés.

C'est là le véritable problème qui doit être traité aujourd'hui. On ne peut affirmer que lors du prochain exercice biennal, tous les gouvernements des pays fournissant des contingents seront prêts à financer le déficit du

budget ordinaire par des prêts involontaires à l'Organisation, comme ils l'ont fait dans le passé.

Ma délégation a tenu des consultations intensives avec d'autres délégations de pays fournisseurs de contingents avant de proposer certains amendements très modestes au projet de résolution V sur le Fonds de roulement. Ceux-ci auraient simplement répété, dans le corps de la résolution, les conditions s'appliquant, dans le texte adopté, aux emprunts prélevés par le Secrétariat sur les comptes de maintien de la paix, et qui sont évoquées très vaguement au paragraphe 6. Ils auraient également permis une plus grande transparence en précisant qui est responsable des déficits du budget ordinaire, et quels sont les montants dus aux pays fournisseurs de contingents, si leurs remboursements sont réaffectés par le Secrétaire général au budget ordinaire. À l'instar des autres délégations, ma délégation continuera de rechercher ces améliorations ainsi que d'autres, lors de la reprise de la session de la Cinquième Commission.

L'appui exprimé lors des consultations informelles à ces projets d'amendement montre bien la vive préoccupation que suscite le problème sous-jacent, qui s'aggrave. De même, l'opposition à ces propositions a montré une prise de conscience croissante de l'ampleur de la crise de trésorerie qui se profile. Elle a aussi montré que les délégations commencent à reconnaître que la pratique consistant à effectuer des emprunts forcés de cette manière s'est développée au-delà du champ d'application des dispositions contenues dans la résolution que nous venons d'adopter.

Certaines délégations ont pu penser que la résolution sur le Fonds de roulement autorise le Secrétaire général, d'une façon générale, à faire des emprunts sur les comptes de maintien de la paix en cas de nécessité pour faire face à une crise. Mais les conditions sont très précises; l'emprunt ne peut être fait qu'en dernier recours. Le premier recours, pour ma délégation, doit être de rechercher des fonds auprès de ceux qui ont des arriérés et de ceux qui ont un retard de paiement au cours de l'année financière, avant d'obliger ceux qui ont déjà payé et qui présentent un solde créditeur vis-à-vis de l'Organisation à payer une seconde fois. La deuxième condition est que l'emprunt ne doit pas se faire au détriment des programmes pour lesquels les fonds de maintien de la paix ont été versés. Le Secrétaire général lui-même a dit à plusieurs reprises que le non-remboursement des dettes des Nations Unies aux pays qui contribuent au maintien de la paix est nuisible car il pourrait justifier chez ceux-ci une réticence à proposer leurs services. Dès lors, jusqu'ici, aucune de ces conditions n'a été remplie.

Certains peuvent également penser qu'en ne s'opposant pas énergiquement à cette pratique dans le passé, les fournisseurs de contingents ont tacitement approuvé les faits. Je voudrais donc redire ce que le Ministre des affaires étrangères de mon propre pays a affirmé dans cette salle le 24 septembre dernier, et qui représente la position officielle de mon pays — à savoir que prélever de l'argent sur les fonds de maintien de la paix en vue de financer le budget ordinaire est inacceptable.

Le cumul de nouveaux arriérés par un État Membre dont l'appareil législatif n'est pas disposé à s'engager à honorer ces dettes ne peut qu'accroître le risque financier pour l'Organisation et ses créanciers.

J'espère que ces points sont clairs. Ma délégation considère que la responsabilité d'une crise de trésorerie incombe à ceux qui ne paient pas et non à ceux qui paient. Ma délégation n'assumera aucune obligation de payer leur déficit, ni aucun reproche pour les conséquences.

En conséquence, nous pensons que le Secrétariat sera obligé dans la pratique et dans tous les cas — comme il doit l'être en principe — de rechercher l'approbation de l'Assemblée générale, notamment des pays fournissant des contingents, s'il souhaite poursuivre cette pratique à l'avenir.

M. Birenbaum (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : L'Ambassadeur des États-Unis, Mme Albright, avait espéré être ici aujourd'hui pour présenter la position des États-Unis sur l'adoption du budget-programme, mais elle ne peut être avec nous ce matin.

Les États-Unis considèrent l'adoption du budget-programme des Nations Unies pour 1996-1997 avec des sentiments partagés. Le budget est plus élevé que nous ne l'aurions voulu et recommandé. C'est pourquoi nous ne pouvons l'appuyer totalement. En même temps, le budget est inférieur au niveau des dépenses au titre des programmes des Nations Unies au cours de l'exercice biennal actuel 1994-1995. C'est un réel budget à croissance zéro. C'est là un fait sans précédent et une innovation bienvenue par rapport au passé.

Les négociations sur ce budget ont été longues et difficiles. Mon gouvernement a fait des recommandations de grande portée pour éliminer le gaspillage, réduire les dépenses engagées dans des questions peu prioritaires et améliorer les pratiques de gestion. Bien que toutes nos recommandations n'aient pas été acceptées, nous apprécions la nature constructive et directe du débat qui a eu lieu. Nous voulons

exprimer notre vive gratitude à M. Martin Sharp pour sa loyauté et son aptitude à tempérer les débats. Je voudrais également rendre hommage à la contribution de M. Movses Abelian, qui a joué un rôle central dans la conclusion de ces négociations.

Comme le reflète l'accord de consensus, la majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies comprend l'urgence de la réforme et de la revitalisation de l'Organisation. Cela est important aujourd'hui; et cela sera encore plus important dans les mois et les années à venir. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Au cours du présent exercice biennal, les Nations Unies dépenseront environ 2,63 milliards de dollars. Le Secrétariat avait proposé un budget pour 1996-1997 qui aurait atteint 2 828 milliards de dollars, soit un accroissement de 200 millions de dollars attribuable non pas à une augmentation des programmes, mais à l'inflation et autres augmentations automatiques de coûts. L'accord conclu aujourd'hui porte sur un budget de 2 608 milliards de dollars, chiffre inférieur à celui des deux années précédentes. Même si mon gouvernement n'avalise pas ce montant budgétaire, nous n'empêcherons pas l'adoption par consensus en raison des considérations suivantes.

Premièrement, l'accord reconnaît la nécessité de réduire les dépenses peu prioritaires en tant qu'élément central du processus budgétaire de l'Organisation. Ceci est évidemment une question de bon sens, mais cela n'a pas été jusqu'à présent une pratique courante. Dans le cadre de ce budget, le Secrétaire général doit présenter à l'Assemblée générale un plan en vue de réaliser environ 100 millions de dollars d'économies, pour rester dans le cadre des 2 608 milliards de dollars. L'ONU ne peut dépenser plus que ce montant. Cela s'ajoute aux autres réductions figurant au budget. Il y aura inévitablement nécessité d'absorber — et pas simplement d'ajouter — l'inflation et les autres augmentations automatiques de coût. Ce sera un défi pour les gestionnaires, mais l'autre solution est une croissance chronique et non soutenue du budget. S'agissant de l'avenir, une certaine modération en matière budgétaire est une habitude que nous devons développer car elle sera essentielle pour l'ONU et pour tout le système des Nations Unies.

Deuxièmement, le plafond des dépenses dans ce budget doit être un véritable plafond et non un objectif. Vu la nature dynamique du monde, nous pouvons nous attendre à ce que le Secrétariat soumette à l'Assemblée, au cours des deux prochaines années, des propositions de dépenses supplémentaires, probablement méritoires. Mon gouvernement insistera sur le fait que ces propositions s'accompagnent d'une reprogrammation des comptes de ce budget, et

non d'une augmentation de ceux-ci. Nous avons approuvé un budget à croissance zéro et nous devons avoir la discipline de nous y tenir.

À cet égard, nous sommes heureux de constater que le premier paragraphe de la résolution sur le budget réaffirme la résolution 41/213. Cette résolution demande, entre autres, que les dépenses additionnelles proposées soient imputées sur le fonds de réserve, absorbées dans le budget-programme ou reportées à un exercice biennal ultérieur. Cette disposition n'a pas été appliquée de façon effective. Elle doit l'être et nous pensons que cette réaffirmation permettra de le faire.

Troisièmement, les 9 % d'augmentation de salaire pour la catégorie des administrateurs des Nations Unies, qui a été proposée par la Commission de la fonction publique internationale, n'est pas acceptée, et les fonds pour sa mise en oeuvre ne sont pas inclus dans ce budget. Au lieu de cela, les recommandations seront renvoyées à la Commission avec instruction de les réexaminer avec une méthode plus précise.

Enfin, cette résolution sur le budget comprend un certain nombre de mesures de réforme significatives. Elle comprend une étude complète destinée à accroître le recours aux services extérieurs. Elle renforce le Bureau des services de contrôle interne. De même, une résolution distincte, demandant des plans spécifiques pour réduire les pratiques bureaucratiques, a été adoptée. Ces réformes permettront à l'ONU de mieux travailler à moindre coût.

Les États-Unis travailleront en étroite collaboration avec le Secrétariat et les États Membres pour mettre en oeuvre les réductions de programmes rendues nécessaires par ce budget. Nous savons que de nombreux pays sont préoccupés par le fait que des réductions budgétaires peuvent gêner sensiblement les programmes prioritaires importants en cours des Nations Unies. Toutefois, mon gouvernement est convaincu que les niveaux budgétaires contenus dans cet accord peuvent être réalisés sans porter atteinte à ces objectifs prioritaires.

Heureusement, le Secrétariat a planifié, et met déjà en oeuvre, les améliorations des méthodes de gestion qui permettront de dégager des économies importantes, notamment au cours de la deuxième moitié de l'exercice biennal. La résolution budgétaire fait passer ces améliorations de la phase de l'exécutif à celle de l'exigence législative.

Bien qu'imparfait, ce budget représente une avancée supplémentaire dans une série de mesures importantes prises

en vue d'obtenir une Organisation des Nations Unies plus efficace, plus efficiente et plus responsable. C'est un important acompte à valoir sur la prochaine réforme des Nations Unies.

Au cours de l'année écoulée, nous avons perçu les effets positifs du Bureau des services de contrôle interne, qui a identifié à des fins de correction une vaste gamme de pratiques de gestion médiocres et quelques cas de fraude délibérée. Nous avons également tiré bénéfice de l'introduction d'un nouveau système d'évaluation du personnel et d'un ensemble de mesures d'économie proposés par le Secrétaire général adjoint Joseph Connor. Et le Secrétaire général a mis en place un groupe de travail de haut niveau sur la réforme, chargé de recommander des mesures plus approfondies pour restructurer et améliorer le fonctionnement des Nations Unies.

Bien que ce budget ne soit pas aussi dépouillé que mon gouvernement l'avait proposé à l'origine, c'est peut-être le plus austère jamais adopté par l'Assemblée générale. Il doit être considéré par le Secrétariat, et par le monde, comme un mandat pour le changement. Si l'on veut que l'Organisation des Nations Unies soit une force efficace et pertinente au XXIe siècle, comme mon gouvernement souhaite et croit qu'elle le sera, le rythme de la réforme doit continuer de s'accélérer.

N'oublions jamais que cette organisation mondiale est unique et indispensable. Sa crédibilité et sa réputation comptent. Dans de nombreux domaines du droit et de la politique sociale, elle établit les normes par lesquelles sont jugés les actions et les efforts nationaux. Il est donc nécessaire que nous exigions des normes élevées pour l'Organisation elle-même.

Ceux qui fondèrent les Nations Unies il y a un demi-siècle n'étaient pas motivés par le désir de créer la bureaucratie internationale la mieux payée du monde. En créant le Conseil économique et social, ils n'envisageaient pas un groupe composé de 150 organes subsidiaires; ils n'avaient pas mis en place cette grande instance pour que, année après année, les mêmes questions anémiées y soient débattues, emplissant des bibliothèques entières de rapports trop lourds à soulever et trop ennuyeux à lire.

Le but des fondateurs était de construire une plateforme de principes et de droit sur laquelle tous les peuples du monde pourraient s'appuyer. Ils voulaient une Organisation oeuvrant à maintenir la paix, à promouvoir la dignité humaine et à enrichir et sauver des vies.

Nous sommes les héritiers de ce legs. Pour l'honorer, nous devons insister non seulement sur la compétence mais aussi sur l'excellence dans l'administration et le fonctionnement des programmes des Nations Unies. Nous devons exiger une certaine valeur. Et nous devons fournir un point de convergence, car une Organisation des Nations Unie qui se disperse n'accomplira rien de façon excellente.

Les difficultés rencontrées dans les négociations du budget de cette année n'ont rien d'étonnant. Et le résultat n'est pas un point d'orgue mais un prélude à des débats et des discussions futurs. Mon gouvernement est attaché au succès et à la revitalisation des Nations Unies, et il est convaincu que seul un programme de réforme complet, approfondi et durable les rendront possibles. C'est un but pour lequel toutes les nations doivent travailler et dont toutes les nations profiteront.

M. Rowe (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation se félicite de ce que le budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 ait été adopté sans vote. Comme l'a dit le Rapporteur de la Cinquième Commission dans sa présentation des rapports de la Cinquième Commission, la délégation australienne, par l'intermédiaire de M. Martin Sharp, a participé étroitement à ces négociations, en qualité de coordonnateur. Au nom de M. Sharp, je souhaiterais exprimer mes remerciements pour les aimables paroles qui lui ont été adressées. Je souhaiterais également remercier le Président de la Cinquième Commission, toutes les délégations ainsi que le Secrétariat pour leur coopération avec le coordonnateur. Je voudrais remercier tout particulièrement M. Movses Abelian, représentant de l'Arménie, qui a mené avec talent le processus de coordination à une conclusion heureuse.

S'il est vrai que ce budget représente une contribution importante à une Organisation des Nations Unies plus efficace et rationnelle, nous partageons l'avis selon lequel de nouvelles améliorations sont nécessaires dans le processus budgétaire et qu'une approche de planification stratégique, telle que suggérée par le Canada, devrait être envisagée sérieusement.

L'Australie a été heureuse de s'associer au consensus sur la résolution sur le Fonds de roulement. Par ailleurs, je souhaiterais déclarer que nous appuyons les propositions présentées par la délégation du Royaume-Uni au sujet de cette résolution, qui nous semble devoir être examinée à nouveau à la reprise de la session l'année prochaine.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du

point 116 de l'ordre du jour et de tous les rapports de la Cinquième Commission.

Programme de travail

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Outre les questions et les points d'organisation qui pourraient être examinés au titre du règlement intérieur de l'Assemblée générale, et compte tenu des mesures déjà prises par l'Assemblée lors de ses 46e, 68e, 76e, 78e, 82e, 89e, 93e, 95e, 96e, 98e, 99e et 100e séances plénières sur les points 12, 16 b), 20 b), 38, 42, 112 b), 114 à 116, 120 à 123, 125 à 126, 128, 131 à 138, 159 et 160 de l'ordre du jour, je voudrais proposer que les points suivants de l'ordre du jour soient maintenus pour examen lors de la cinquantième session de l'Assemblée générale :

- | | |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Point 10 | Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation |
| Point 12 | Rapport du Conseil économique et social |
| Point 15 c) | Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice |
| Point 16 b) | Élection de douze membres du Conseil mondial de l'alimentation |
| Point 20 b) | Assistance économique spéciale à certains pays ou régions |
| Point 23 | Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes |
| Point 28 | La situation en Bosnie-Herzégovine |
| Point 35 | Question de l'île comorienne de Mayotte |
| Point 38 | La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti |
| Point 42 | Question de Palestine |
| Point 47 | Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes |
| Point 55 | Question de Chypre |

Point 112 b)	Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales	Point 129	ventif des Nations Unies et du quartier général des Forces de la paix des Nations Unies Financement de l'Opération des Nations Unies en Somalie II
Point 114	Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies	Point 130	Financement de la liquidation de l'Opération des Nations Unies au Mozambique
Point 115	Budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995	Point 131	Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
Point 116	Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997	Point 132	Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
Point 117	Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies	Point 133	Financement de la Mission des Nations Unies en Haïti
Point 118	Corps commun d'inspection	Point 134	Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria
Point 120	Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies	Point 135	Financement de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda
Point 121	Régime commun des Nations Unies	Point 136	Financement du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
Point 122	Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient	Point 137	Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan
Point 123	Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola	Point 138	Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies
Point 124	Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité	Point 149	Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne
Point 125	Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	Point 151	Rapport du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994
Point 126	Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador	Point 159	Gestion des ressources humaines
Point 127	Financement et liquidation de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge		
Point 128	Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement pré-		

Point 160 Financement du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994

Point 163 Renforcement du système des Nations Unies

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite que les points à l'ordre du jour qui viennent d'être énumérés restent à l'examen au cours de sa cinquantième session?

Il en est ainsi décidé.

Déclaration du Président

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Avant de lever la séance, je voudrais saisir cette occasion pour dire quelques mots.

Au cours de la cinquantième session de l'Assemblée générale, anniversaire historique pour les Nations Unies, nous avons mené comme lors des sessions précédentes, des travaux importants en séances plénières et dans les grandes commissions. Nous avons également tenu une Réunion commémorative extraordinaire qui a réuni dans cette salle les chefs d'État et de gouvernement et d'autres éminents représentants de tous les États Membres afin de célébrer les succès de l'Organisation, de déterminer ses faiblesses et d'envisager son avenir avec confiance.

Auparavant, S. S. le pape Jean-Paul II est venu à New York précisément pour prendre la parole devant cette

Assemblée des nations. Nous devrions tous nous souvenir du caractère urgent de son message et de la confiance qu'il a témoignée aux Nations Unies.

Cette session a, en effet, été chargée et épuisante. Mais nos travaux ne sont pas encore achevés. Cette année de célébration doit également être une année de renforcement. Cette Organisation et à vrai dire l'ensemble du système des Nations Unies ne peuvent que tirer profit de l'élan constant en faveur de réformes qui a été imprimé aux Nations Unies. Cinq groupes de travail de l'Assemblée, dont quatre sont présidés par le Président de l'Assemblée générale, ont débattu ou vont débattre de questions importantes ou urgentes liées à la réforme des Nations Unies.

Comme les Membres le savent, les aspects organisationnels des groupes de travail ont été examinés ces dernières semaines et le terrain est maintenant prêt pour le progrès de manière efficace et coordonnée. Leurs travaux de fond débiteront en janvier, et j'attends avec beaucoup d'impatience la possibilité de participer à une tâche aussi importante. J'espère que l'esprit du cinquantième anniversaire — de bonne volonté, de confiance et de foi en l'avenir des Nations Unies — l'emportera et que les perspectives de changement ne seront pas perdues.

Dans l'intervalle, je voudrais remercier sincèrement tous ceux qui ont offert leur coopération et leur soutien au travaux de l'Assemblée. Je dois, en particulier, rendre hommage aux efforts précieux et au dévouement inlassable du personnel du Secrétariat de l'Assemblée générale et des services de conférence et d'autres personnels d'appui qui ont rendu nos réunions possibles. À tous et au Secrétaire général, présent aujourd'hui parmi nous, je souhaite de bonnes fêtes et une nouvelle année pleine de promesses.

La séance est levée à 13 h 30.